

PAP

Achille Soucy
Conseiller en communication
325-1035 Belvédère
Québec (Qc) G1S 3G4

Achille Soucy

Courriel : achille.soucy@sympatico.ca

Québec le 8 décembre 2004

Madame Diane Rhéaume
Secrétaire générale
Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes
OTTAWA (ON) K1A 0N2

04 09050 10 01 01 01 01 01 01 01

OBJET: RENOUELEMENT DE LICENCE DE CION-FM ET SES ÉMETTEURS

Madame la Secrétaire générale,

Voici la demande abrégée de renouvellement de licence pour l'entreprise de programmation de radio CION-FM, Québec et ses émetteurs CION-FM-1 Beauceville et CION-FM-2 Saguenay.

Comme vous le savez, il s'agit d'une station de radio religieuse qui ne diffuse aucun message commercial et qui célébrera l'an prochain son dixième anniversaire de mise en ondes.

Il me fera plaisir le cas échéant, de répondre à toute autre question relativement au renouvellement de licence de cette station et ses émetteurs.

Veillez agréer madame la Secrétaire générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Achille Soucy

PP 117 941 915 CA

CONSEILLER EN COMMUNICATION
Tel. (418) 683-6339 Fax. (418)-683-4979

.....

Demande *abrégée* de renouvellement de licence d'une entreprise de programmation de radio

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES POUR LE DÉPÔT

- Par voie électronique en la joignant au Page couverture, lequel est disponible sur notre site Web sous " Dépôt et inscription ". Vous devez également envoyer une copie imprimée à l'adresse suivante : Secrétaire générale, CRTC, Ottawa (Ontario), K1A 0N2. Il appartient à la requérante/titulaire de s'assurer que la version électronique soit identique à la copie imprimée.
- Lorsque vous soumettez votre demande par voie électronique, veuillez vous assurer que les noms de fichier des documents électroniques annexés à votre formulaire de demande reflètent l'ordre ascendant dans lequel ils devraient apparaître dans le dossier public et que chaque nom de fichier inclus une brève description sur le contenu du document. Par exemple, " Doc1-brève description du document "; " Doc2-brève description du document ", et ainsi de suite. Le tout assurera que la demande ainsi que les documents connexes soient présentés dans le bon ordre une fois qu'ils seront rendus disponibles au public.
- Si vous ne déposez pas votre demande par voie électronique, vous devez faire parvenir l'original et trois copies à la secrétaire générale du CRTC, à l'adresse susmentionnée.

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

EMPLACEMENT : QUÉBEC INDICATIF D'APPEL : CION-FM

1.1 IDENTIFICATION DE LA TITULAIRE

NOM : **Fondation Radio Galilée**
ADRESSE : **2511, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (Québec) G1V 1T7**
TÉLÉPHONE : **(418) 650-1572**
FAX : **(418) 650-3306**
COURRIEL : cionfm@radiogalilee.qc.ca

Veillez indiquer l'adresse courriel et le numéro de FAX qui devraient être précisés dans un avis public.

FAX : **(418) 650-3306**
COURRIEL : cionfm@radiogalilee.qc.ca

1.2 ENDROIT OÙ LA DEMANDE PEUT ÊTRE CONSULTÉE

Indiquer un endroit, dans la zone desservie, où le grand public pourra consulter la demande. S'il y a plusieurs émetteurs, indiquer un endroit dans la zone desservie par chacun.

ADRESSE(S) : **"QUÉBEC" Fondation Radio Galilée**
2511, chemin Sainte-Foy, Sainte-Foy (Québec) G1V 1T7

"BEAUCE" Presbytère de Beauceville
226, avenue Lambert, Beauceville Ouest (Québec) G5X 1S3

"SAGUENAY" Frères Maristes
315, rue Riel Chicoutimi (Québec)

1.3 CONFORMITÉ

L'entreprise est exploitée en conformité avec les dispositions de sa licence, de la *Loi sur la radiodiffusion*, et de tous les règlements y afférents du CRTC.

OUI ()

NON ()

1.4 MÊMES MODALITÉS ET CONDITIONS

Se reporter aux avis publics suivants pour les conditions de licence s'appliquant à toutes les stations de radio :

- Stations de radio commerciales - Avis public CRTC 1999-137
- Stations de radio de campus - Avis public CRTC 2000-156

- Stations de radio communautaires - Avis public CRTC 2000-157
- Stations de radio autochtones - Avis public CRTC 2001-70

La titulaire demande, par la présente, de renouveler sa licence suivant les mêmes modalités et conditions stipulées dans la licence actuelle, ainsi que celles énoncées dans les avis publics applicables susmentionnés.

OUI (X)

NON ()

ET J'AI SIGNÉ

Nom (caractères d'imprimerie) : **Achille Soucy**

Titre : **Conseiller et mandataire**

Date : **8 décembre 2004**

Signature du représentant de la titulaire :

2. ÉMETTEURS

2.1 Au besoin, énumérez les émetteurs et indiquez leur emplacement.

INDICATIF D'APPEL	EMPLACEMENT	INDICATIF D'APPEL	EMPLACEMENT
CION-FM	QUÉBEC	CION-FM-1	BEAUCE

CION-FM-2

SAGUENAY

3. PROGRAMMATION

(Il s'agit ici d'une radio religieuse non commerciale)

QUESTION 3.1 -- S'APPLIQUE AUX STATIONS DE RADIO COMMERCIALES SEULEMENT

3.1 DIVERSITÉ CULTURELLE

La politique concernant la radio commerciale (1998-41) " encourage les radiodiffuseurs à refléter la diversité culturelle du Canada dans leurs émissions et leurs pratiques d'emploi, en particulier en ce qui concerne les nouvelles, la musique et la promotion d'artistes canadiens. "

Attendu que c'est la formule de la station de radio qui dicte dans une grande mesure comment celle-ci traitera les questions de diversité culturelle, décrivez les mesures que vous avez prises et que vous entendez prendre pour intégrer et refléter la réalité de la diversité culturelle, ethnique, raciale et autochtone canadiennes dans les domaines suivants :

- pratiques d'emploi
- nouvelles
- musique
- promotion d'artistes canadiens

QUESTIONS 3.2 ET 3.3 -- S'APPLIQUENT AUX STATIONS DE RADIO COMMUNAUTAIRES ET DE CAMPUS SEULEMENT

3.2 Donnez un aperçu de vos projets à l'égard du développement des talents locaux, en particulier, les projets visant à promouvoir et à mettre en valeur la musique de nouveaux artistes canadiens, d'artistes locaux et d'artistes dont la musique est rarement entendue sur les ondes d'autres stations.

3.3 Donnez un aperçu des mesures prises pour faciliter l'accès par les membres de la collectivité ainsi que promouvoir et fournir la formation aux membres de la collectivité désirant participer à la programmation de la station.

**Ce document est disponible, sur demande, en média substitut.
CRTC 108 (2004-04-19) - Radio - Renouveau (version abrégée)
Also available in English**

*****Fin du document*****